

**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille quinze, le douze mai
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 16
Conseillers votants	: 19
Dont 3 pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 mai 2015

PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
MOTTIER G. BILLARD G. FICHARD B. De
PROYART A. MEYRIER M. DENERVAUD M.
ZANNI F. CHEVRON F. BRILL J. ARNOUX
R. DURET BENOUE N. PORTAILLER J.
GOSELIN M.H.

EXCUSES : LEJEUNE S. «pouvoir à ZANNI
F.» MONTANES A. «pouvoir à CHANTELOT
C.» FOURQUES de RUYTER S. «pouvoir à
TRONCHON J.»

Est élu secrétaire de la séance : MOTTIER G.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 MAI 2015

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2015 :

Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint délégué aux finances, informe le conseil que la Commission finances s'est réunie le 7 mai 2015 et a statué sur 61 demandes de subventions. 37 demandes ont été satisfaites.

La Commission a discuté longuement sur la demande de subvention de l'école privée Saint-François. En effet, la commune dispose d'une école et l'inscription d'un enfant à l'école privée est un choix des familles dont elles assument les conséquences, et parfois une conviction. Cette école n'a pas non plus la contrainte des temps d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions (PORTAILLER J. MONTANES A) décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2015 :

Associations	2015
Amicale des Aides à Domicile Thénières	100
Amicale des vétérans du foot Chens	500
Amicale Sapeurs-Pompiers Chens	1 200
Anciens AFN Chens	200
Ass des Lieutenants de Louveterie	35
Ass des Ports du Léman	7,95
Ass française sclérosés en plaque AFSEP	35
Ass LAC	600
Ass la Douceur de Vivre EHPAD Bons	60
Ass Nationale des Elus du Littoral - ANEL	343.74
Ass Parent Enfant Inadapté Thonon/Chablais-APEI	30
Ass Parents d'Elèves - APE Chens	3 000
Ass Parents d'Elèves des Cygnes Thonon - APEC	80
Banque Alimentaire de la Haute Savoie	210
CARCAJOU Douvaine	100
Centre Léon Bérard Recherche contre le cancer	50
Chens'Anim	2 000
Délégation Départ Education Nationale - DDEN	50
Ecole Privée Saint François Douvaine	600
Ju Jitsu Chens sur Léman	500
L'Arquebuse Douvaine	100
Léman Aviron Club	1 000
Les Restaurants du Cœur	300
Lire et Faire Lire	200
Ligue Contre le Cancer Haute Savoie	50
Lycée les 3 Vallées	80
Maison Familiale Rurale de Margencel	80
Medes Sapcom	100
MJC Douvaine	2 080
Mutuelle Prévoyance Pers Communal	195
Prévention Routière	200
Tennis Club Chens	100

Monsieur Jérôme TRONCHON, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass Art et Culture - Granges de Servette	600
--	-----

Madame Martine MEYRIER, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass des Donneurs de Sang Bas-Chablais	300
---------------------------------------	-----

Monsieur Gilles BILLARD, membre de l'association, n'ont pas participé au vote :

CYNEMA Jeunes	10 194.73
---------------	-----------

Monsieur Angel MONTANES, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

FC Léman Presqu'île	2 500
---------------------	-------

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Panier Relais Douvaine	650
------------------------	-----

Le total des subventions accordées s'élève à 28 431.42 €.

VOTE DES DROITS DE PLACE ET DIVERS TARIFS 2015 :

Sur proposition de Madame le Maire et de Monsieur Jérôme TRONCHON, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les droits de place et divers tarifs applicables à compter de 2015 comme suit :

OBJET		MONTANT
Forains	le m2	1.00 €
	par véhicule ou remorque	8.00 €
Emplacement à Sous-Chens	Propriétaire, résident principal sur la Commune	100.00 €
	résident extérieur à la Commune	170.00 €
Bouées Tougues	Propriétaire, résident principal sur la Commune	140.00 €
	résident extérieur à la Commune	320.00 €
Gens du voyage	Par semaine	50.00 €
Photocopie	A4	0.20 €
	A3	0.40 €
Monographie	l'unité	20,00 €
Livre patrimoine	l'unité	10.00 €
Cimetière	Concession	200,00 €
	caveau H.T.	1 070,00 €
	Colombarium	623,00 €
Caution Barbecue inox associations		300.00 €

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE, ET GEODETECTION : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur Bernard FICHARD, conseiller délégué au SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie), présente les trois propositions faite par le syndicat.

1 - Diagnostic énergétique, technique et photométrique d'un montant global estimé à 19 417€ dont une participation financière communale s'élevant à 14 563 € et des frais généraux à 583 €.

2 – Diagnostic énergétique, technique et photométrique, et géodétection d'un montant global estimé à 22 330 € dont une participation financière communale s'élevant à 17 476 € et des frais généraux à 670 €. Le Syane n'apporte pas de participation financière à la géodétection

La géodétection serait réalisée sur 2 km sur les 8 km de réseau que compte la Commune.

3 - Diagnostic énergétique, technique et photométrique, et stratégie lumière d'un montant global estimé à 24 272 € dont une participation financière communale s'élevant à 18 204 € des frais généraux à 728 €.

L'option stratégie lumière peut être réalisée séparément, après le diagnostic. Mme DURET BENOUE Nelly craint que le coût soit plus élevé.

Au vu des résultats du diagnostic, les travaux seront réalisés, par secteur, et en fonction du coût.

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (DURET BENOUE Nelly), opte pour la proposition 2, avec géodétection, approuve le plan de financement et s'engage à verser au SYANE le montant de la participation sur fonds propres.

**AMENAGEMENT RUE DE CHARNAGE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :
APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION
D'AUTORISATION DE PASSAGE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Charnage, il est prévu également d'effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYANE et affecte la propriété communale cadastrée section B, n° 827 au lieudit «Morty Sud». Il convient donc d'établir et de signer une convention qui fixe :

- le droit de servitude consenti au maître d'ouvrage et au concessionnaire
- les droits et obligations du propriétaire
- l'entrée en application et les effets de la convention.

Madame le Maire présente cette convention et demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention qui lui est proposée et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RELATIVE A L'INSTRUCTION DES
AUTORISATION D'URBANISME ET DES CERTIFICATS D'URBANISME
OPERATIONNELS :**

Dans un contexte de retrait des services de l'Etat dans leur fonction d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes, la Communauté de Communes du Bas Chablais a décidé la création d'un service urbanisme chargé de la prise en charge progressive de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de ses 17 communes.

La Communauté de Communes du Bas Chablais, en concertation avec la Direction Départementale des Territoires, et après consultation des services et élus référents, propose ce service à la commune à compter du 1er juin 2015. Cette proposition nécessite la signature d'une convention entre la Commune et la CCBC.

Madame le Maire précise que cette convention ne modifie en aucune façon l'exercice de la compétence urbanisme par le Maire, ainsi que l'organisation du service Urbanisme de la

mairie. L'instruction aujourd'hui réalisée par les services de l'Etat le sera désormais par la Communauté de Commune du Bas Chablais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention qui lui est proposée relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme opérationnels, et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Bas Chablais pour une prise d'effet au 1er juin 2015.

APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « IRVE : MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » AU SYANE :

Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil que le SYANE engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables «IRVE», et ce, à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire, et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SYANE et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière.

A titre indicatif, une borne de 7 à 22 KVA coûte 13 000 €, subventionnée à 50 % par l'ADEME, 25 % par le SYANE. La charge financière pour la commune est de 3 250 €, soit les 25 % restants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION :

Madame le Maire propose au Conseil une convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Cette convention permet au CDG 74 d'intervenir, sur notre demande, pour la réalisation des dossiers CNRACL transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CDG prend en charge exclusivement la confection des dossiers CNRACL suivants :

- Régularisation de services
- Validation de services
- Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC
- Compte individuel retraite (CIR)
- Simulation de calcul (ex pré liquidation sans engagement)
- demande d'avis préalable (ex pré liquidation avec engagement)
- liquidation de pension
- Correction des anomalies sur les déclarations individuelles (DI)

Cette convention est proposée pour la période 2015-2017.

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière. A titre d'exemple, la participation du CDG 74 à un dossier de liquidation de retraite s'élève à 144 € et une intervention de simple contrôle à 36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG et charge Madame le Maire de la signer.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Madame le Maire propose au Conseil une convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires et à sa gestion.

La mission comporte, entre autres, l'établissement des dossiers de remboursement, l'aide à la gestion de l'absentéisme, l'appui technique apporté en liaison avec l'assureur en matière de contrôle médical, de contre-expertise, d'accompagnement psychologique de certains agents en arrêt de travail, l'accompagnement des collectivités à la déclaration par internet, l'intervention en cas de difficultés rencontrées par la collectivité dans la gestion d'un dossier.

Cette convention est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. La contribution financière annuelle est fixée à 3.25 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG et charge Madame le Maire de la signer.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PASSAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REVITALISATION DES MILIEUX LITTORAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de revitalisation des milieux littoraux réalisé par le SYMASOL, en compensation des travaux de Genève-plage.

L'objectif du projet est de protéger et renforcer les milieux littoraux sur la Commune. Il vise en particulier à favoriser la diversité des milieux et privilégier les écosystèmes rares pour le lac Léman.

Madame le Maire présente la convention portant autorisation de travaux et de passage sur les propriétés communales cadastrées section C, n°1261 au lieudit «Tougues» et n°1750 au lieudit «La Fabrique Sud».

Cette convention précise les conditions d'exécution des travaux et la responsabilité de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'autorisation de travaux et de passage dans le cadre de la revitalisation des milieux littoraux et charge Madame le Maire de la signer.

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE COUPE DE BOIS DE L'ONF POUR L'EXERCICE 2015 :

Monsieur Aubert De PROYART, conseiller municipal, présente la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015. Cette coupe est prévue sur la parcelle 5 du programme d'aménagement de la forêt communale, derrière l'ancienne décharge. Le produit de la coupe est estimé à 3 000 €.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil sur cette proposition. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AIDES «CLOS RIVAGE» : DECISION SUR LA GARANTIE DES PRETS :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et de Monsieur Jérôme TRONCHON, Adjoint délégué aux finances, accorde, à l'unanimité,

- sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 701 800 € souscrit par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 4 logements PLUS.

- sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 658 000 € souscrit par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 4 logements PLUS et 2 logements PLAI.

Ces garanties sont accordées pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU CLOCHER DE L'EGLISE :

La société PACCARD assure l'entretien et le suivi technique du patrimoine campanaire de la Commune depuis plusieurs années.

Le contrat d'entretien est arrivé à échéance le 23 mars 2015. Madame le Maire propose de le renouveler pour une même durée de 5 ans et un coût de 215 € H.T.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le contrat qui lui est présenté et charge Madame le Maire de le signer.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Madame Françoise ZANNI a assisté le 6 mai 2015 à la réunion d'attribution des places au multi accueil «sucre d'orge» de Douvaine. 3 familles de Chens pourront cette année bénéficier de l'accueil dans cette structure grâce à la participation communale.

- Madame Françoise ZANNI a assisté à l'assemblée générale de la Mission Locale du Chablais le 6 mai 2015 Cet organisme existe depuis 20 ans. L'accent a été mis sur le décrochage scolaire qui touche près de 150 000 enfants par an au niveau national. Certains se rendent à l'école mais ne fournissent aucun travail, d'autres sont totalement absents. Souvent, le décrochage scolaire est souvent lié aux situations familiales.

La MLC sensibilise les Communes pour qu'elles mènent également des actions pour lutter contre ce fléau.

La MLC a accueilli cette année 12 jeunes de la Commune : 1 pour une formation, 3 travaillent et 8 n'ont fait qu'un passage.

- Commission scolaire le 20 mars 2015 : la commission est favorable à la reconduction des temps d'activité périscolaires (TAPS) pour la rentrée 2015-2016, aux mêmes conditions.

Une réunion a été organisée avec TERACTION le 07 mai 2015 pour estimer la transformation de l'actuel bâtiment mairie en locaux scolaires. Les travaux sont estimés entre 1.8 et 2 millions €.

L'étude s'élèverait à 90 000 €. Cette opération s'étalerait de juin 2015 à mars 2018.

- Réunion le 11 mai 2015 avec le prestataire des repas de cantine : Les problèmes viendraient de l'organisation du service par le personnel.

- la journée nature le 26 avril 2015 a satisfait les organisateurs sachant que ce même jour un évènement se déroulait également à Rovorée.

- Réunion CCBC le 6 mai 2015 : M. CATOIRE a présenté l'étude de faisabilité faite auprès des différents corps de métiers médiacaux pour l'implantation d'une maison de premier recours, soit à SCIEZ, soit à DOUVAIN, soit à BONS EN CHABLAIS. Une nouvelle réunion est prévue le 2 juin pour finaliser le projet. Cependant beaucoup d'interrogations subsistent pour mener à bien ce projet.

- Réunion CCBC le 05 mai 2015 : la Commune d'ALBY SUR CHERAN a fait part de son expérience en PLUi en cours de réalisation.

- M. CHANTELOT fait le point sur les travaux en cours : installation des bacs de tri sélectif à Tougues, réfection de la pelouse du stade, travaux de la voie verte en principe achevés pour l'été.

Madame DURET BENOUE Nelly souligne que le fleurissement des massifs est très réussi.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil que la Communauté de Communes du Bas-Chablais lance une étude sur le développement de l'offre en transport en commun de la presqu'île du Léman et des Communes de l'Ouest de son territoire à destination du canton de Genève.

Il pourra s'agir de nouvelles offres ou de modification de lignes existantes, en trajet direct, sans rupture de charge ou en rabattement vers des lignes existantes (ligne E ou G des TPG, lignes Transalis 71 du GLCT TP).

L'étude portera également sur la faisabilité d'un P + R sur la Commune de Chens sur Léman ainsi que sa pertinence en tant qu'équipement intermodal (navettes lacustres, ligne TC et modes doux).

Ce dossier sera proposé au GLCT.

- Madame Martine MEYRIER remet aux conseillers le plan canicule et les invite à en prendre connaissance.

- Madame le Maire informe le conseil du courrier de remerciements adressé par Chens'Anim pour le vide-grenier.

- Monsieur Gilles BILLARD informe le Conseil de la marche nordique qui traversera la Commune le week-end prochain.

Il fait remarquer que le ponton du ski nautique est très dangereux. Madame le Maire et l'ensemble du conseil demande à ce que ces travaux de réfection soient une priorité pour les services techniques.

- Madame DURET BENOUE Nelly demande à Madame le Maire si une décision a été prise pour le service de transport scolaire. Elle confirme que ce service ne fonctionnera pas à la prochaine rentrée. L'étude d'une solution de remplacement est toujours en cours.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD